Année concernée [2023	
Prénom de l'élu-e LAFFORGUE FREDERIC		
Date de début du mandat régional	02/07/2021	
Mandat régional	Conseiller Régional	
Précisions ayant une incidence sur les moyens dont dispose l'élu-e		
Groupe Politique	Nous Occitanie	
MOYENS FINANCIERS		
Montant perçu au titre de l'indemnité de mandat	θ.	
Référence : indemnité annuelle brute		32 042,52 €
L'élu-e perçoit-il-elle d'autres moyens financiers liés à son mandat région	aal?	NON
Le Conseil Régional prend-il en charge les frais de transport pour les se son mandat ?	uls déplacements que l'élu-e engage dans l'exercice de	OUI
SUI IIIUIIUII ? Pour les seuls déplacements nécessités pour l'exercice de son mandat (r de commissions, réunions de travail ou événement justifiés), l'élu.e est rem indemnité kilométrique forfaitaire, et/ou des frais autoroutiers sur justifica	boursé.e, sur justificatif de déplacement, par le biais d'une	
2006-781 du 3 juillet 2016) et/ou des billets de transport sur présentation o		
Le Conseil Régional prend-il en charge les frais de restauration et d'hébe l'exercice de son mandat ?	rgement pour les déplacements que l'élu-e engage dans	OUI
Pour les seuls déplacements nécessités pour l'exercice de son mandat (r de commissions, réunions de travail ou événement justifiés), l'élu.e est rei justificatifs de déplacement et de paiement, selon un barème forfaitaire of 3 juillet 2016) hors mandat spécial, autorisé par délibération de l'Assembl	mboursé.e des frais de restauration et d'hébergement sur de 15,25€ par repas et 60€ par nuitée (décret 2006-781 du	
Lors du trajet vers les divers lieux de réunion, le Conseil Régional verse-t-	il à l'élu-e une indemnité complémentaire de voyage?	NON
e Conseil Régional verse-t-il à l'élu-e une indemnité de présence forfaitaire de type jeton de présence ?		NON
Le Conseil Régional met-il à la disposition de l'élu-e une enveloppe fin activités politiques connexes à son mandat (publications, colloques, com		NON
Le Conseil Régional met-il à la disposition de l'élu-e une enveloppe finance tenue d'une permanence d'élu-e, etc.) ?	cière pour couvrir ses frais généraux (activités en territoire,	NON
Le Conseil Régional met-il à la disposition de l'élu-e une enveloppe finar	ncière pour subventionner des organismes tiers ?	NON
GROUPE POLITIQUE	andinat l'élu a la que éabéant :	
Le Conseil Régional met-il à la disposition du groupe politique auquel ap gérée collectivement pour ses activités politiques extérieures à l'Assemb		NON
MOYENS MATERIELS		
Le Conseil Régional met-il à disposition de l'élu-e dans ses bâtiments un	espace de travail personnel ?	NON
Le Conseil Régional met-il à disposition de l'élu-e un équipement techni		OUI, tablette 4
L'élu-e bénéficie-t-il-elle de moyens de transports spécifiques pour réalise		NON
L'elu-e beneficie-i-il-elle de moyens de nonspons specifiques pour featiser des projets vers les divers fleux de reunion ? Un service de voitures avec chauffeurs est accessible à la Présidente et aux Conseillers régionaux portant mandats pour l'excercice de leurs activités régionales. Dans ce cas l'Élu-e n'a droit à aucun remboursement de frais de déplacement.		
Autres moyens matériels mis à diposition de l'élu-e ?		
Le Conseil Régional met-il à disposition de l'élu-e des moyens de format	ion?	OUI

Le Conseil Régional accorde-t-il des avantages à l'élu-e (véhicule de fonction, appartement de fonction,

hôtel à prix réduit, emprunt bancaire à taux bonifié, accès gratuit à certains transports publics, etc.)

GROUPE POLITIQUE

OUI Le Conseil Régional met-il à disposition un espace de travail collectif, dédié au groupe politique auquel appartient l'élu-e ? Le Conseil Régional met-il à disposition du groupe auquel appartient l'élu-e un équipement technique collectif (mobilier de bureau, OUI téléphones fixes, ordinateurs) ? OUI Le Conseil Régional met-il à disposition du groupe auquel appartient l'élu-e des crédits pour les moyens matériels? Montant des crédits pour les moyens matériels alloués au groupe d'appartenance, pour l'année concernée 5 591,12 € Montant consommé pour l'année concernée Le reliquat est ré-affecté au budget du conseil régional

MOYENS HUMAINS

La Présidence, l'Exécutif régional, le Bureau de l'Assemblée, les membres de bureau de Commissions Sectorielles bénéficient de l'appui du cabinet de la Présidente et des services administratifs. L'organigramme de l'administration régionale est consultable sur : http://www.laregion.fr/Les-elu-e-s

Le conseil Régional met-il à la disposition du groupe politique auquel appartient l'élu-e

une enveloppe financière pour l'embauche de personnel, recruté par le Conseil Régional au service des élu-es du groupe?

Montant des crédits pour les moyens humains alloués au groupe d'appartenance, pour l'année concernée 86 592,23 €

Montant consommé de ces crédits, pour l'année concernée Le reliquat est re-affecté au budget du conseil régional

67 759,87 €

OUI

3 552,05 €

Quelles sont les personnes embauchées par le groupe politique de l'élu-e? La liste des collaborateurs des groupes politiques de la Région Occianie est consultable sur : http://www.laregion.fr/Les-elu-e-s

AUTRES INFORMATIONS

ZPS-IN	
367760	
200	
W.M.	
12000	
25 1002	
1000	
101.025	_

infronces Product Je soussigné-e

certifie sur l'honneur que les informations portées au présent document sont sincères et véritables.

Fait à

Le

NON

Signature







Traitement des données à caractère personnel

Le traitement de données relatif aux déclarations de transparence des élu.e.s de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée est effectué conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2019 et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques (RGPD). Les informations publiées, sont communiquées à des tiers dans le cadre des règles et dérogations légales relatives au secret professionnel. La Région Occitanie s'engage à prendre toutes les précautions utiles pour préserver la sécurité des données collectées, et notamment empêcher qu'elles soient déformées ou endommagées.